

lait obtenir de nombreuses données des provinces au sujet du nombre des juges et de la besogne qu'ils ont à accomplir. Dans l'intervalle, le sous-ministre de la Justice s'est efforcé de nous procurer ces renseignements. Nous en avons reçu une partie. Nous espérons, advenant la création du comité, de pouvoir présenter un exposé à la Chambre avant la fin de la session.

Il n'y a rien à ajouter, me semble-t-il. Je propose donc l'adoption de la motion, avec les modifications que j'ai prié la Chambre d'accepter.

(La motion est adoptée, après modification.)

### L'AFFAIRE DE BEAUHARNOIS

#### NOMINATION D'UN COMITE PARTICULIER

Le très honorable M. MEIGHEN propose :

Qu'un comité spécial composé de neuf sénateurs à nommer subséquemment, soit institué pour prendre en considération le rapport d'un comité spécial de la Chambre des Communes la session dernière aux fins de faire enquête sur le projet hydro-électrique de Beauharnois, en tant que ledit rapport concerne des honorables membres du Sénat, ledit comité spécial devant entendre tels autres témoignages sous serment, portant sur l'objet de ce rapport en ce qu'il concerne ces honorables membres du Sénat, que le Sénat pourra juger à propos et conformes à la coutume constitutionnelle, et que ledit comité soit autorisé à assigner des personnes et à faire produire des documents et dossiers.

Je demande à saisir mes collègues de cette motion. Je n'ai rien à dire pour l'heure, sauf pour corroborer ce que j'ai déjà dit sur mes vues personnelles, comme sur les vues que devrait entretenir, et qu'entretient effectivement, tout honorable membre de cette Chambre.

(La motion est adoptée.)

Le très honorable M. MEIGHEN : Honorables sénateurs, je demande à proposer, appuyé par l'honorable sénateur de Welland (M. Robertson) :

Que le quatrième rapport du comité spécial de la Chambre des Communes, institué pour faire enquête sur le projet hydroélectrique de Beauharnois, déposé sur la Table du Sénat le 1er août 1931, soit renvoyé à un comité spécial du Sénat, institué dans le but de prendre en considération ledit rapport en ce qu'il concerne des honorables membres du Sénat.

L'honorable M. DANDURAND : Je pense que le compte rendu des témoignages n'accomplissait pas le rapport.

Le très honorable M. MEIGHEN : Non.

L'honorable M. DANDURAND : Laisserons-nous au comité le soin de proposer le dépôt de ce compte rendu ?

Le très honorable M. MEIGHEN : L'honorable sénateur a raison. Je me demandais moi-même si le comité pourrait se procurer le L'hon. M. McMEANS.

compte rendu en question sans l'intervention de la Chambre, mais j'avais conclu qu'on pouvait laisser ce point à la discrétion du comité. S'il décide de solliciter notre intervention, nous pourrions le faire rapidement. Toutefois, je ne doute pas que, s'il était possible de trouver une autre méthode, nous pourrions nous entendre pour l'adopter, au cas où l'honorable sénateur (l'honorable M. Dandurand) voudrait bien en causer avec moi.

(La motion est adoptée.)

### ARTICLE D'UN JOURNAL AU SUJET DE LA CONFERENCE ECONOMIQUE IMPERIALE

Avant l'appel de l'ordre du jour :

L'honorable M. CASGRAIN : Puis-je signaler à la Chambre un article paru ce matin dans le journal bien connu, la *Montreal Gazette* ? On y voit, en caractères flamboyants :

De nombreux délégués attendus au congrès.

On veut dire la conférence impériale.

Toutes les parties de l'Empire enverront des délégués à Ottawa. Les colonies y prendront part pour la première fois. Deux milliards de personnes y seront représentées.

On n'oublie personne. Dans le corps de l'article, le nombre est réduit à 500 millions, mais j'ai cru bon de rendre la chose publique, afin que les citoyens d'Ottawa se préparent à recevoir tous ces gens.

Le très honorable M. MEIGHEN : La *Gazette* songeait, sans doute, non seulement à la génération actuelle, mais à la postérité.

### HOMMAGES A LA MEMOIRE DE SENATEURS DECEDES

FEU LES SENATEURS FARRELL, CURRY, CROWE ET SIR GEORGE FOSTER

Le très honorable ARTHUR MEIGHEN : Honorables sénateurs, comme nous en avons trop l'habitude, nous sommes appelés au début de la session qui commence à noter l'absence de quatre honorables membres encore parmi nous à la dernière session. Il m'incombe le devoir mêlé de tristesse d'en parler. Je crains seulement que mon manque de connaissance de la Chambre même et, en conséquence, qu'une connaissance peu profonde de la besogne accomplie par ces honorables membres en cette Chambre, me rendent impropre à l'accomplissement de ce devoir. Toutefois, j'avais le plaisir de connaître chacun de ces honorables sénateurs, et d'être lié par une amitié intime avec au moins deux d'entre eux.

Celui qui a été sans doute le plus longtemps parmi nous a été le sénateur Farrell. Il représentait en cette enceinte la Nouvelle-Ecosse. Avant d'entrer au Sénat, il avait fourni une